

# ACCES : ATTESTATION DE COMPETENCE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ



## Public concerné

Toute personne affectée à la conduite des mini pelles de – de 5 Tonnes, tracteur de – de 50 cv, tracteurs de +de 50 cv, de tractopelles et de chariot élévateurs à bras télescopique ne rentrant pas dans la nouvelle recommandation CNAMTS R 482.

## Pré requis

Les candidats doivent être capables de lire et comprendre les consignes écrites ou exprimées en français et de répondre aux questions posées. Il doit être apte médicalement à la conduite d'engins et se présenter avec sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

CFPPA de Montravel-Villars

BP 7 - Chemin de Montravel

[www.cfppa-montravel.fr](http://www.cfppa-montravel.fr)

Tél : 04 77 91 11 10

Fax : 04 77 91 13 80

cfppa.montravel@educagri.fr

*L'entreprise doit s'assurer de l'aptitude médicale de ses candidats conducteurs avant de s'engager dans une démarche de formation et de tests.*

*Il sera demandé aux candidats ayant une reconnaissance travailleur handicapé un certificat d'aptitude médicale à la conduite délivré par un médecin du travail.*

## Objectif de la formation

La formation doit amener le stagiaire à acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'engins de chantier en sécurité en vue de l'obtention d'une attestation de compétence.

## Durée

Les formules pour un engin à évaluer	Durée totale	Théorie	Pratique	Test
« débutant »	3 jours	1 jour	1,5 jour	0.5 jour
« initiale »	2 jours	1 jour	0,5 jour	0.5 jour
« recyclage »	1,5 jours	1 jour	0.25 jour	0.25 jour

### Possibilité de compresser la formation pour le passage de plusieurs engins

#### Sauf pour les engins type chargeur ou tractopelle et chariot élévateur

Pour des candidats ayant déjà une expérience dans la conduite d'engin

Exemple : Formule « initiale » pour une mini- pelle et un tracteur de 50cv à 100 cv ou un engin de transport type motobasculeur

Proposition sur 2.5 jours = 1 jour de théorie + 1 jours de pratique et 0.5 jour d'évaluation

## Lieu

Les formations ont lieu au CFPPA de Montravel (42), possibilité à la demande de déplacement sur le site client. Les sessions sont ouvertes de gré à gré.

## Contenu

### Théorie

- ⊙ les connaissances de base du code de la route
- ⊙ les devoirs et les responsabilités des conducteurs d'engins de chantier
- ⊙ la technologie et la connaissance des engins de chantier
- ⊙ les règles de conduite et les risques

### Pratique

- ⊙ réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin
- ⊙ circuler, en condition de travail, en marche avant et marche arrière sur terrain stabilisé et sur route.
- ⊙ réaliser des travaux correspondant à l'engin confié dans des situations de travail et dans le respect des règles de sécurité.

### Tests

- ⊙ évaluation théorique

## Moyens pédagogiques et encadrement

La formation théorique se déroule principalement en salle ou en unité centre de ressources avec une formation en ligne, le formateur est amené à faire des démonstrations sur le terrain. La formation pratique a lieu en extérieur, le CFPPA de Montravel dispose d'une plateforme adaptée à la conduite de travaux avec des engins. Le CFPPA met à disposition les engins correspondants à la demande.

La formation ou les évaluations sont assurées par

- Jean-François JANISZEWSKI, formateur permanent au CFPPA de Montravel.
- Emmanuelle CROZET, formatrice permanente au CFPPA de Montravel.
- Kévin GUERIN, formateur permanent au CFPPA de Montravel
- Laurent GARRIDO, formateur permanent au CFPPA de Montravel

## Suivi et validation

Les ACCES répondent aux exigences de l'article L4141-2 du Code du Travail. Le formateur peut être l'évaluateur pour chaque candidat. Les stagiaires doivent émarger sur les feuilles de présence. L'évaluation de l'atteinte des objectifs par les stagiaires est mesurée à partir d'un test QCM et de test(s) pratique(s) pour chaque engin réalisé à l'issue de la formation ou directement dans le cadre particulier d'un test sec. Un questionnaire de satisfaction est réalisé à chaud à l'issue du stage afin d'en apprécier les résultats. Une attestation de compétence sera délivrée à tous les stagiaires qui auront réussi les tests théoriques et pratiques, le dernier jour de la formation. Une copie de l'attestation sera envoyée à la structure d'emploi du stagiaire. En aucun cas la délivrance d'une ACCES ne se substitue pas à l'obtention d'un CACES® R482 ni ne permet d'obtenir une attestation d'intervention près des réseaux sauf demande en supplément.

**Important** : une autorisation de conduite peut être délivrée par l'employeur pour l'engin considéré

## Effectif

1. Cas d'une demande individuelle

Le seuil minimum d'ouverture de la formation est de 6 personnes jusqu'à 8 personnes

2. Cas d'une demande de groupe

Nous consulter.

## Contact(s)

Philippe BRENIER, Chargé de développement

04 77 91 11 10

philippe.brenier@educagri.fr

## Enregistrement

N° d'activité DRTEFP : 8242P129442

*Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État*

N°SIRET 19421210600026

Code APE 8559A